



L'URGENCE SOCIALE N'EST PAS UNE OPTION !

La période estivale est le moment pour profiter des congés payés. Cette année les vacances d'été sont encore plus sous contraintes. Les raisons ? La flambée des prix alimentaires, des carburants...

Le gouvernement fait des annonces sur le pouvoir d'achat qui sont en dessous des besoins actuels : ce ne sont pas les primes ou les chèques qui changeront durablement la vie des salariés : nous ne voulons pas l'aumône ! Nous voulons vivre dignement de notre travail : l'urgence c'est l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux !

Battu dans les urnes, le gouvernement ne renonce pas pour autant à poursuivre ses politiques destructrices pour le travail et tout bénéf pour le capital. Sa volonté de poursuivre la réforme des retraites, qui exigera de travailler jusqu'à 65 ans, voire davantage. La poursuite d'une fiscalité qui vide les caisses de l'État au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics (santé, éducation...) et du financement de la transformation écologique.

La non réponse aux urgences sociales du moment montre que plus que jamais nous devons nous préparer à une rentrée sociale revendicative d'ampleur inédite !

D'ores et déjà, alors que de nombreuses luttes sont en cours dans de nombreuses entreprises, la CGT propose et prépare des actions, y compris de grève, en septembre !

Le monde du travail doit répondre aux incessantes attaques qu'il subit depuis trop longtemps et notamment sous l'ère Macron. Les urgences sociales doivent trouver des réponses concrètes.

C'est pourquoi, partout dans les entreprises et les administrations, la CGT propose de mettre en débat avec les travailleuses et les travailleurs les conditions de la riposte. Elle appelle à deux journées d'action nationale, de grèves et de manifestations les jeudis 22 et 29 septembre 2022. Elle créera toutes les conditions de l'unité la plus large.



Nos vidéos sur les salaires :

Vous voulez savoir où va l'argent de votre travail ?



Que se passerait-il si on payait les femmes autant que les hommes ?



3 chiffres clés pour la justice sociale :



15 €/heure
2000€ par mois minimum



32 heures
de travail par semaine



60 ans
âge de départ à la retraite

**Nous avons le pouvoir d'agir et de gagner !
Tous ensemble rentrons dans l'action !**

jeudi 22 septembre 2022 :

Journée nationale d'action pour la santé

jeudi 29 septembre 2022 :

Journée nationale de grèves et manifestations pour les salaires et le pouvoir d'achat

LES **10** MESURES D'URGENCES DE LA **CGT** POUR LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT

01 **Un Smic à 2000€ bruts** (15 € de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile des salaires). L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel. L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générale des salaires.

02 **L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes** pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure à 28,7%.

03 **La reconnaissance des diplômes dès l'embauche**, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille.

04 **Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi** au minimum au niveau du Smic. Actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé.

05 **L'augmentation des pensions** des retraités avec un niveau minimum égal de 2 000€ brut.

06 **Une allocation d'autonomie** pour les étudiants et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis.

07 **L'encadrement à la baisse des loyers** et le plafonnement de la quitance (loyer + charges) à 20 % du revenu des ménages.

08 **La baisse de la TVA** à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie.

09 **La baisse des prix des carburants**, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier.

10 **L'arrêt des exonérations de cotisations sociales** et fiscales ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

Je me syndique :

Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Entreprise :

Ville et Code Postal de l'entreprise :

À retourner à l'Union Régionale CGT Île-de-France :

📍 263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil Cedex ☎ 01 55 82 88 00 ✉ urif@cgt.fr

